



bail commercial entreprise

Par **Saint Ange**, le **16/09/2021** à **16:22**

Bonjour,

J'expose notre situation:

Nous sommes propriétaire d'un bail commercial 3,6,9, nous avons envoyé notre lettre de fin de contrat 6 mois avant la dernière période des 9 ans du bail en prévision car nous n'étions pas sûr de vouloir continuer notre activité.

Le temps passant, nous n'avons pas réussi à prendre une décision et nous voilà encore présent à occuper le local commercial alors que nous aurions dû vider les lieux fin juin, comme écrit dans notre courrier. L'agence ne nous a pas contacté et nous non plus, je crains être dans l'illégalité ? (nous avons continué de payer le loyer et ils ont encaissé)

J'ai peur de renouveler le bail car notre activité est en baisse et je ne sais pas si nous tiendrons longtemps, peut-on demander un bail plus simple comme un bail classique d'habitation, moins engageant, dans un commerce ?

Je vous remercie sincèrement pour vos lumières.

Mes salutations !

Par **Marck.ESP**, le **16/09/2021** à **22:08**

Bonsoir

Dans un cas comme celui-ci, le dialogue s'impose avant qu'une procédure soit lancée. Je vous préconise de rencontrer le bailleur ou son représentant.